

Aide-mémoire

QUAND et COMMENT communiquer avec le secteur « maladies infectieuses » de la Direction de santé publique de l'Estrie

Qui ?

Tout médecin ou professionnel de la santé qui diagnostique :

- Une intoxication, une infection ou une maladie inscrite à la [liste des MADO](#) ou qui en constate les signes cliniques caractéristiques chez une personne vivante ou décédée
- Une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une vaccination (MCI)

Pourquoi ?

Pour signaler une [menace à la santé publique](#) :

- Situation causée par un agent biologique, chimique ou physique
- Situation pouvant entraîner des risques pour la santé de la population
- Probabilité de transmission ou d'exposition non contrôlée
- Situation de santé publique apparaissant hors de contrôle

→ [Tout sur les maladies à déclaration obligatoire \(MADO\)](#)

Quand / Comment?

En tout temps	Comment	Outils
Signalement régulier	Téléphone : 819 829-3400, poste 42240 Courriel : dspmadohci.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca Télécopieur : 819 564-5435	MADO : Formulaire AS-770 MCI : Formulaire AH-728
Signalement urgent	Téléphone : 819 346-1110, faire le 0 et demander la garde en santé publique - secteur maladies infectieuses	

URGENCE : Lorsque la situation nécessite une **prise en charge immédiate**, telle que : une **tuberculose active**, de la **rougeole**, une **infection à méningocoque**, une **infection invasive de streptocoque du groupe A**, du soutien à la **prophylaxie post-exposition en urgence**.